Pouvait-on voir des sites plus gracieux ? pouvait-on respirer un air plus pur ? La colline, les arbres, le cours de l'eau, le nuage et jusqu'au moindre buisson, tout recevait, sur son passage, avec un sourire d'affection, quelque mot poétiquement *élogieux*... On loue si bien ce que l'on veut faire aimer à ceux que l'on aime ! Mais à tous ces efforts pour embellir son nid... afin de l'y retenir longtemps le jeune oiseau secouait ses ailes, et la mère tremblante voyait bien qu'elle aurait grand'peine à l'empêcher de s'envoler.

En effet, l'enfant, — *cet âge est sans pitié !* — à toutes ces insinuations, opposait ce nom, l'effroi des mères: de Paris !et ces mots: Le choix d'un état !

Il avait déjà beaucoup réfléchi à ce sujet, disait-il ; mais il n'était pas encore décidé. L'idée de son oncle, de le faire avocat, ne le faisait pas trop reculer ; il se sentait la parole abondante et facile ; sa tante aussi avait ouvert un excellent conseil, et les études qui font un bon médecin ne lui répugnaient pas.

A toutes les échappées de cet esprit ardent vers l'avenir, Mme de Monville, sans risquer aucune objection positive, insistait sur la nécessité de bien réfléchir à ce qu'il devait faire. Il fallait attendre, s'entourer de bons amis, consulter longtemps ses dispositions. Avant de se mettre en route, on devait d'abord regarder si l'on n'avait pas près de soi.... tout près.... ce que l'on veut aller chercher bien loin, au risque des inconvéniens du voyage.

Puis, aux espérances d'une situation brillante, qu'il devait nécessairement trouver dans la carrière, quelle qu'elle soit, sur laquelle son choix s'arrêterait, la dame secouait tristement la tête, puis elle trouvait le moyen de rappeler, par un mot, les cruelles déceptions qui avaient si fatalement fait échouer les pas de ses autres enfans ; mais comme dans je ne sais plus quelle comédie, l'écolier, n'arrêtant pas son esprit sur la portée de ses souvenirs, répondait: " Mais moi, c'est bien différent ! "

Cette lutte, pendant laquelle Mme de Monville cacha, autant que cela lui fut possible, ses inquiétudes et ses espérances, se termina par ces paroles, qu'elle adressa à son fils :

— Ecoute, mon enfant ; quelle que soit ta détermination au sujet d'un état à prendre, la mienne est arrêtée d'avance, car moi je n'ai pas de choix à faire. Après cela, je ne le cache pas, parmi tout ces partis qui s'offrent à toi, il en est un dont on ne t'a pas parlé, et que ton cœur t'indiquera peut-être, ajouta-t-elle en arrêtant sur le jeune homme un regard inquiet...; celui-là... oh! je ne le cache pas, il répondrait à tout ce que j'ai rêvé pour toi et pour moi dans l'avenir... Si tu ne le devine pas, c'est que je me serai trompée... Va, je ne t'en ferai pas de reproches, enfant, je me résignerai, j'imposerai silence à mes espérances déçues, à mes regrets, et je sourirai avec toi en pleurant peut-être, mais en pleurant de façon que tu ne voies que mon sourire ; je sourirai à cet avenir de ton choix que tu poursuivras loin de cette petite maison que j'avais embellie pour toi, loin de ces champs améliorés à ton profit !

Ces paroles touchantes que malgré les instances de Paul, Mme de Monville ne voulût faire suivres d'aucune explication, et sur cette résolution qu'elle annonçait, et sur ce qu'il y aurait à faire pour répondre à son attente, mirent martel en tête à l'écolier, non qu'il y eût pour lui une insurmontable difficulté à pénétrer le sens des sous-entendus et des réticences de Mme de Monville, mais son intelligence y mettait de la mauvaise volonté. En effet, décidé à être *quelque chose* dans le monde, comme avait dit son oncle, M. Granpré, et désirant aussi répondre de son mieux à la tendresse de sa mère, il reculait devant le conflit qu'une connaissance plus positive de ce qu'elle désirait, ferait naître entre son cœur et son esprit, et sa préoccupation venait moins du désir de donner une solution à ce problème, que de la crainte de l'avoir trop bien entrevu.

Félicie cheminait avec ses deux sœurs, à quelques pas de la mère et du fils, et les épiait du regard, se doutant bien de ce qui les occupait l'un et l'autre. Sans en avoir l'air, elle prêtait l'oreille de leur côté. Les mots: *médecin avocat*, prononcés par Paul, lui étaient parvenus apportés par le vent, et elle cherchait dans sa tête le moyen qu'elle pourrait employer pour réduire à rien l'effet des conseils de M. et de Mme Granpré.

M. et Mme Granpré, pendant ce temps, étaient réunis au salon, attendant la fin de la cérémonie et le retour des pèlerins agricoles. Mme Granpré n'avait pas cru pouvoir prendre sa part de cette fête qu'elle nommait une églogue en action. Son mal de tête dans toute son *intensité* lui rendait cette promenade du matin impossible ; elle avait prié qu'on lui envoyât quelque médecin des environ, s'il s'en trouvait de disponible ; et maintenant languissante et à demi-couchée sur une causeuse, elle attendait, en respirant des sels et en poussant de temps en temps des gémissemens à fendre l'âme, que la faculté locale vint apporter quelque trêve à ses souffrances.

Quant à M. Granpré, il était demeuré au logis, par la raison qu'il ne visitait jamais les champs qu'en compagnie d'arbitres ; Palès, la divinité qui préside aux occupations et aux plaisirs champêtres, n'avait de charmes pour lui qu'avec un bonnet d'avocat sur la tête, et un dossier d'avoué sous le bras. C'était justement un avoué de la ville prochaine, un grand bavard, M. Roussel, qui devait venir ce matin même. Ce voltigeur de la chicane, fort connu dans le pays, ne se contentait pas d'attendre les plaideurs dans son cabinet, il allait au devant dans son cabriolet, et en faisant sa tournée, il avait promis au propriétaire campagnard d'entrer au château pour l'entretenir des préludes d'un procès qui devait lui procurer du plaisir.

Il était arrivé pendant l'absence de la maîtresse du logis, et, installé au salon, il causait affaire avec son client. Ces messieurs, pour ne pas fatiguer les nerfs déjà malades de la dame présente, ou plutôt pour n'être pas dérangés par ses plaintes, s'étaient retirés dans l'embrasure d'une fenêtre, et battaient en brèche à qui mieux mieux le système de défense que devait suivre leur partie adverse.

M. Roussel était un petit homme, gris, maigre, au regard de côté, à la bouche rentrée, la voix en crécelle et aux lunettes en chrysocale, qu'à chaque instant il croyait devoir raffermir sur son nez, aussi pointu que celui d'une fouine. Quand il ne touchait pas à ses lunettes, il rongeait ses ongles, comme s'il eût eu toujours besoin de ronger quelque chose, et quand il parlait, c'était avec une volubilité, une abondance, qui, en donnant envie de l'entendre combattre au grand jour de l'audience, inspiraient une grande idée de son désintéressement, quoi qu'on en ait pu dire.

En effet, cet homme, à qui les paroles rapportaient gros, en faisait gratis une consommation considérable. Il est vrai que lorsqu'il se trouvait vis-à-vis de ses clients, cette éloquence de surérogation pouvait passer pour ces bribes que le marchand ajoute dans le plateau de sa balance quand il veut vous faire bonne mesure.

— *Parbleu !* mon cher monsieur Roussel, dit out-à-coup M. Granpré en interrompant ce qui se disait au sujet de son procès, je suis enchanté que vous soyez venu *aujourd'hui à Monville*. Mon neveu, depuis hier, est sorti de pension : il s'agit de lui faire choisir une carrière. Je veux en faire un avocat ; vous m'aiderez à le décider.

Mme Granpré entendit ces paroles.

— Avocat ! dit-elle en levant la tête, avocat pour plaider vos procès, n'est-ce pas M. Granpré ? Rien ne retrecit l'esprit comme la chicane. Paul, s'il m'en croit sera médecin !

— Pour guérir des maladies imaginaires, reprit M. Granpré avec un dépit qu'expliquait la brusque attaque de sa femme. Le talent d'un médecin ne s'acquiert que par de longs exercices de sa profession. Pendant dix ans au moins Paul ne serait qu'un apprenti docteur. Ce n'est pas cela qu'il lui faut .. Il sera avocat !

— Je vous dis, moi qu'il sera médecin, riposta Mme Granpré avec une vivacité qui allait mal avec ses mines langoureuses et maladives. On sait la tournure que prennent les jeunes gens qui vont étudier le droit à Paris ; on sait où se passent leurs cours... Quant ils ont reçu le diplôme, ils en sont bien plus avancés, n'est-ce pas ? Ils retournent chez eux aussi ignorans que quand ils sont partis, incapables de rien, et fatiguant tout le monde de leur oisiveté bavarde. Paul, je le répète, sera medecin !

En ce moment la porte du salon s'ouvrit, et la maîtresse de la maison entra avec son fils et ses nièces.

— J'arrive à temps, pensa Félicie, qui avait entendu les paroles prononcées par sa mère.

M. Granpré présenta M. Roussel à Madame de Monville.

— Maman, dit Félicie en s'approchant de sa mère, vous êtes donc encore souffrante ?

— Hélas ! fit la dame reprenant son ton dolent, n'est-ce pas mon état habituel ?

— Nous avons rencontré en route un médecin, M. Gobard, le plus accrédité de la contrée. Il s'apprêtait à faire sa tournée dans le village, et sur ma demande, il a consenti à remettre ses autres visites à plus tard, et je vous l'amène : il est là.

— Un médecin ! s'écria Mme Granpré en se redressant. Voici une attention dont je vous sais gré, Félicie.

— Entrez, docteur, dit Félicie, en faisant quelques pas vers la porte du salon.

M. J. BRISSET.

(*A continuer.*)

BOTANIQUE.

N° 10

Quelle est la meilleure méthode de botanique à suivre pour étudier cette science ?

Telle était la question, que faisait faire autrefois J. J. Rousseau, au célèbre Jussien, qui lui fit faire cette réponse :

" Qu'il étudie les plantes dans l'ordre que la " nature lui offrira, et qu'il les classe d'après les " rapports que ses observations lui feront découvrir " entr'elles."

Réponse que pouvait faire l'illustre botaniste à Rousseau, mais qui ne pourrait pas s'adresser à tout le monde, parce qu'en général les bornes de notre esprit nous rendent les méthodes nécessaires. Il n'y a que l'auteur de la Nature qui puisse embrasser d'un seul coup d'œil tout son ouvrage, l'homme n'en peut saisir que quelques parties qu'il a beaucoup de peine à lier entr'elles. Et comme tout le monde n'est pas en état de se faire une méthode, il faut donc avoir recours aux ouvrages de ces esprits supérieurs, qui à force d'observations, sont parvenus à découvrir un grand nombre de rapports dans les végétaux, à les classer et coordonner de la manière la plus généralement satisfaisante ; on est donc convenu de donner le nom de système ou méthode de botanique, à une sorte d'arrangement, dans lequel les plantes sont distribuées d'après certains principes, en classes, ordres ou familles, genres et espèces.

Depuis Conrad Gesner, qui publia vers le milieu du 16e siècle, la plus ancienne méthode botanique, une foule de classifications du règne végétal, ont été imaginées, et l'on en compte aujourd'hui plus de cent. Mais dans le nombre de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, il y en a trois supérieures à toutes les autres et qui ont immortalisé leurs auteurs, ce sont les méthodes de Tournefort, de Linnée et de Jussien. La première n'est plus usitée aujourd'hui, mais elle n'en mérite pas moins d'être connue. Celle de Linnée donnée sous le nom de système sexuel est la plus ingénieuse et en même temps la plus facile de toutes, pour faire arriver l'étudiant, avec aisance, au nom de la plante qu'il désire connaître ; elle a eu le succès le plus transcendant et est encore généralement suivie par les botanistes du Nord ; ce système est le plus général que l'on ait jamais conçu puis qu'il comprend toutes les plantes connues et à connaître, chose, qu'aucun autre ne fait. Tous les végétaux y sont divisés en 24 classes par la seule considération des étamines, et chaque classe y est divisée en plusieurs ordres.

Cette théorie ingénieuse n'est pas l'ouvrage de l'imagination, mais le résultat d'expériences démonstratives faites par le botaniste suédois. Plein des nouvelles idées qu'elle lui avait suggérées, il fonda ses classes sur le nombre la proportion et la disposition des étamines. Ses ordres, qui répondent aux sections de Tournefort, sur le nombre et la situation des pistils : et les genres sur toutes les parties de la génération, exclusivement aux autres parties de la plante. C'est aux tiges, feuilles, racines, etc., qu'il restreignit les caractères des espèces, faisant néanmoins usage quelquefois, pour les déterminer des parties de la fructification elles mêmes, lorsqu'elles ne son point nécessaires à la distinction du genre.

Pour celui qui désire connaître les rapports naturels des différents végétaux entr'eux, ce n'est pas ce système qu'il doit étudier ; qu'il prenne la méthode des familles naturelles de Jussien ; elle diffère essentiellement, dit Richard, dans sa marche et ses caractères des deux système de Tournefort et de Linnée. Dans cette méthode en effet les classes ne sont point fondées d'après la considération d'un seul organe, mais les caractères offerts par toutes les parties des végétaux concourent à les former. Cette classification est donc bien supérieure et préférable à toutes celles qui l'ont précédée par les idées générales et philosophiques d'ensemble et d'harmonie qu'elle nous donne sur toutes les productions du règne végétal.

Cette *méthode divise d'abord les végétaux, en* trois classes basées sur l'absence ou le nombre des *Cotylédons* de l'embryon, il en résulte les *Acotylédons*, les *Monocotylédons*. et les *Dicotylédons*. Les Monocotylédons sont ensuite subdivisés en 3 classes par la considération de l'insertion des étamines, relativement au pistil ; et les Dicotylédons le sont en 12 classes. 1o. par la même considération, 2o. par celle de l'adhésion des étamines entr'elles, 3o. par celles des étamines dans une fleur et des pistils dans une autre ; de sorte qu'il en résulte en tout 15 classes. Les ordres sont tirés de tant de considérations différentes qu'il nous faudrait beaucoup de temps pour donner une idée de leur formation. on peut consulter les auteurs à ce sujet. Cette méthode a été revue et perfectionnée par Decandolle et autres Botanistes célebres L'Hortus Britannicus se trouve arrangé suivant cette méthode modifiée.

L'objet des deux méthodes est de premouvoir nos connaissances dans le regne végétal. La méthode naturelle généralise les faits et les idées, tandisque la méthode artificielle nous facilite la connaissance individuelle de chaque plante ; vous connaissez le nom de l'individu, vous savez le distinguer d'un autre, mais vous ne savez pas encore l'apprécier, et avec la méthode naturelle, vous apprenez comment il est fait et vous avez alors un ensemble de sa structure qui vous permet d'en juger avec plus de connaissance.

On peut certainement dire que Linnée a donné le plus beau système artificiel qu'il y ait au monde et que Jussien a fait ressortir avec une habilité sans pareille, les affinités du régne végétal.

Maintenant un mot en passant sur le système de Tournefort, cet homme à qui Herman professeur de botanique à Seyde, voulut résigner sa place et qui pour l'engager à l'accepter lui fit entrevoir une pension de quatre mille livres des états généraux, et Tournefort comme il le devait, préféra sa patrie à des offres si flatteuses, aussi la France ne fut-elle pas ingrate !

Le système de Tournefort est basé principalement sur la considération des différentes formes de la corolle ; il est composé de vingt deux classes dont les caractères sont tirés, 1o. de la consistance et de la grandeur de la tige, 2o. de la présence ou de l'absence de la corolle, 3o. de l'isolement de chaque fleur ou de leur réunion dans un involucre commun ce qui constitue les fleurs composées, 4o. de l'intégrité de la corolle ou de sa division en segments isolés c. a. d., de la considération de la corolle monopétale ou polypétale, 5o. de sa régularité ou de son irrégularité. Il sépare les herbes et les sous-arbrisseaux d'avec les arbres et les arbustes, ses 17 premières classes renferment les herbes ; et les classes, 18, 19, 20, 21 et 22 les arbres et les arbustes ; la connaissance de cette méthode est très utile et facilite l'acquisition des autres.

D.....

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 15 SEPTEMBRE, 1846.

LES LOIS DE NAVIGATION.

Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissé dans notre dernier numéro, au sujet des restrictions commerciales. Il est important pour le peuple de ce pays, de bien comprendre aujourd'hui la position que lui font : les dispositions des lois de navigation, sous le nouveau système du *Free trade*. Une correspondance publiée hier soir dans la *Minerve* contient sur la situation de la colonie et son avenir commercial, des réflections, qui méritent certainement l'attention générale. Le morceau suivant que nous extrayons de cette correspondance, renferme la rectification dont nous parlons et en même temps de salutaires avis aux populations des villes et des campagnes.

" Il ne peut y avoir qu'une opinion comme il devrait y avoir qu'une voix dans tout le pays pour demander,

1o. Rappel des restrictions maritimes.

2o. Rappel des droits imperiaux.

3o. Plein pouvoir aux colonies de régler leur tarif.

Mais ce n'est pas tout de le désirer, ce n'est pas tout de le dire dans les conversations particulières ; il faut des moyens plus efficaces, plus énergiques. Chaque paroisse devrait avoir des assemblées, passer des résolutions, nommer des comités pour dresser des rapports basés sur les résolutions et les accompagner de pétitions signés par tous les habitans de la paroisse, afin que copies en soient transmises sans délai à l'exécutif, au conseil, à la législature et au gouvernement impérial. Demandez et l'on vous donnera.

Comme l'on ne connaît pas généralement en quoi consistent les restrictions maritimes des lois de navigation anglaises, il ne serait peut être pas hors de propos de les mentionner ici : —

1o. D'abord aucun vaisseau étranger d'outre mer ne peut passer Québec, il faut qu'il arrête.

2o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter d'Angleterre ou d'aucune possession anglaise aucun produit au Canada.

3o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter aucun produit du Canada en Angleterre ou dans aucune possession anglaise.

4o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter aucun produit d'une possession anglaise dans une autre partie de la dite possession, ou dans aucune autre possession anglaise.

5o. Aucun vaisseau étranger ne peut transporter en Angleterre ou dans une possession anglaise des produits qui ne seraient pris et produits dans le pays auquel appartient ce vaisseau, sujet toujours aux restrictions ci-dessus.

Il pourrait encore exister quelques autres restrictions que j'ignore, mais celles-là sont les principales et celles qui pesent plus fortement sur notre commerce et la prospérité du pays.

Il est évident, pour toute personne qui voudra examiner la tendance de ces restrictions, que l'entrée du St. Laurent est virtuellement interdite aux vaisseaux étrangers. C'est le rappel de ces restrictions maritimes qu'il est de notre intérêt de voir effectuer. La prospérité du Canada tient aux mesures d'économie politique que nous ferons L'Angleterre après avoir proclamé et mis à exécution sa grande réforme sur les céréales, nous invite à veiller nous mêmes à nos propres intérêts. elle nous enleve d'un coup l'une des plus lourdes entraves que nous avions, l'*existence des droits différentiels*, certes nous lui en serons reconnaissants, quoiqu'elle ne pût en justice nous en grever plus longtemps, comme aussi elle ne saurait plus longtemps grever notre commerce des restrictions *maritimes*.

Si l'Angleterre a cru jusqu'à ce jour que les canadiens méconnaissent leurs intérêts commerciaux, certes elle s'est trompée. Nous ne demandons pas le rappel de ces entraves si lourdes et si gênantes, parce que notre voix avait été si longtemps étouffée par des clameurs plus fortes, mais aujourd'hui que tout le pays en masse depuis l'extrémité du Lac Supérieur jusqu'à l'entrée du St. Laurent, demande justice à l'Angleterre, nous demanderons aussi ce que depuis bien longtemps nous considérions pour nous un droit

L'association des *Free-Traders* à Montréal, mérite que le peuple s'occupe de ses demandes et lise ses remarques. Cette association a jeté l'élan dans le monde commercial et agricole et quoique je n'en approuve pas entièrement tous les principes, je vois avec plaisir les progres que ses opinions font parmi les canadiens de toute origine. — " Aide-toi, le ciel t'aidera."

Pont sur le St. Laurent.

Vis à vis Montréal.

Nous apprenons avec une bien vive satisfaction qu'une compagnie vient de se former à Montréal, pour construire un pont sur le St. Laurent de Montréal à St. Lambert. Depuis quelque temps l'attention publique est fort occupée de savoir où se fera la terminaison du chemin de fer de Montréal à Portland ; c'est là une question de la plus haute importance pour les habitans de Montréal ; et le moins qu'ils puissent attendre des directeurs de ce chemin de fer c'est que ces derniers ne se prononcent pas à la hâte et sans avoir bien consulté les intérêts généraux. On comprend que dans des affaires de cette nature, on cherche quelquefois à faire prévaloir des intérêts individuels et particuliers ; c'est déjà le cas en cette occasion. Quelques personnes voudraient voir la terminaison du chemin de Portland à Longueuil ; d'autres à St. Lambert, avec une traverse dans le premier cas au pied du courant, et dans le second vis-à-vis la ville.

D'un autre côté un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on compte des gens de l'art et d'expérience, sont d'opinion qu'un pont de St. Lambert à la pointe nord est de l'Isle St. Paul et de là jusqu'à la rive nord du fleuve, est tout à-fait praticable ; de là la formation de la compagnie dont nous venons de parler. Il faut avouer qu'au premier coup d'œil, l'entreprise parait gigantesque bien difficile, mais nous sommes à une époque ou le génie de l'homme triomphe de tous les obstacles et ce qui, il y a quelques années eut paru un projet impraticable pourra peut-être se réaliser ; dans tous les cas, le sujet mérite considération.

Pour la ville de Montréal, un pont qui place les terminaisons des chemins de fer de Portland et de Burlington dans l'intérieur de la ville, est non seulement une chose désirable, mais une chose nécessaire. Les propriétaires surtout qui ont pris des intérêts dans le chemin de fer de Portland doivent sentir que la prospérité de la ville et la valeur de leurs propriétés sont entièrement liées au succès de la nouvelle entreprise ; mais toutes les classes de la société y sont également intéressées. Nous ne saurions donc trop appeler l'attention publique là dessus ; toute la presse est unanime a exprimer le vœu que le pont soit fait s'il est praticable.

S'il ne l'était pas, il nous semble que la terminaison des chemins de Fer de Portland et de Burlington devrait-être à St. Lambert. Quant à la placer à Longueil, l'idée nous semble absurde au suprême dégré. La ville souffrirait déjà trop de ne pas voir aboutir dans son sein ces grandes voies de fer, sans aller les placer à une si grande distance ; c'est une question qui ne souffre pas la discussion ; le mieux pour les directeurs du chemin de Portland, c'est d'attendre. Les travaux peuvent commencer sans qu'on ait choisi le terminus du chemin. Il n'y a aucun doute que les personnes qui se sont associés pour la construction du pont à St. Lambert l'ont fait avec connaissance de cause. La législature ne pourra leur refuser une CHARTRE et nous espérons que leurs louables efforts seront couronnés de succès.

Il est inutile pour nous de faire voir la supériorité d'un pont sur une traverse par un steamer. Tous les citoyens intelligents et respectables sont d'accord sur les avantages d'un pont, qui dans toutes les saisons de l'année, offrira une traverse prompte et sure, tandis que le printemps et l'automne, un steamer ne peut traverser du tout. Or, à toutes les époques le commerce a besoin de voies expéditives, de communications promptes, rapides et faciles.

Samedi dernier, il y eut une assemblée des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, pour prendre en considération la demande d'une certaine partie des actionnaires de la Grande-Bretagne, pour le remboursement de leurs dépôts. Comme on le verra par les résolutions qui suivent il fut déterminé de remettre aux actionnaires qui désiraient ainsi se retirer, l'argent qu'ils avaient payé pour le premier versement On a voulu montrer que l'entreprise pouvait marcher sans l'aide de ces actionnaires, et que l'esprit public en Canada était assez fort pour faire face à ces petits désagrémens.

Voici les résolutions qui ont été adoptées à l'assemblée de samedi, sous la présidence de l'hon. G. Moffatt :

Sur motion de Robert Armour, écr., secondé par W. Footner, écr.

Résolu, 1o. Que les propriétaires du capital de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, ayant dûment considéré le désir manifesté par une partie des actionnaires dans la Grande-Bretagne, de discontinuer leur relation avec cette entreprise dans laquelle ils se sont mutuellement engagés, et leur demande au comité provisoire de Londres pour le remboursement de leurs dépôts, se sentent obligés d'exprimer leur regret qu'un ouvrage colonial aussi grand et aussi important que le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, n'ait pas rencontré dans la mère-patrie, de la part même de ceux qui s'étaient associés volontairement avec eux pour son exécution, cet encouragement que l'on devait raisonnablement attendre

Proposé par Wm. Lunn, écr., secondé par M. H. Murphy.

Résolu, 2o. Que les propriétaires désirant faire disparaître tout sujet de mécontentement de la part des actionnaires dissidens de la Grande-Bretagne, et montrer l'esprit dans lequel cette entreprise a été conduite sont disposés à adopter les suggestions du bureau des directeurs relatives à la demande faite par les dits actionnaires, et en conséquence autoriser, et ils autorisent par le présent les dits directeurs à prendre des mesures pour offrir à ceux des actionnaires dans la Grande-Bretagne (qui n'ont pas signé la souscription des livres d'actions) qui désireront le recevoir, le remboursement de leurs dépôts, en en déduisant leur part de la dépense en Angleterre et en Canada jusqu'à cette date, à l'exception du coût de l'arpentage, maintenant en exécution, et du prix de l'achat des terrains.

Proposé par R. McKay, écr., secondé par le major Campbell et

Résolu, 3o. Que le bureau des directeurs soit autorisé par le présent à prendre des mesures pour défendre toute action ou actions qui pourraient être portées ci-après pour le remboursement des dépôts par des actionnaires qui refuseraient d'accepter le compromis, tel qu'actuellement proposé par l'assemblée.

LE CANON LAROCHELLE.— Un grand nombre de personnes sont déjà allé visiter cette merveilleuse invention de notre compattiote, nous conseillons à ceux qui ne l'ont pas fait, de ne pas manquer l'occasion de rendre hommage au génie national.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante du col. Campbell ; elle donne à M. Larochelle tout le mérite de son œuvre, quoique l'opinion du commandant de l'artillerie et de beaucoup d'autres personnes, soit qu'un mécanisme pareil est trop compliqué et dispendieux pour le service.

A. R. Head Quarters Office,
Montréal, 10 septembre 1846.

Monsieur, Ayant été requis d'examiner le modèle de canon auquel est attaché un appareil dont vous êtes l'inventeur, pour charger, tirer, et en un mot pour l'exécution des devoirs de l'artillerie, j'ai beaucoup de plaisir à exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée, conjointement avec plusieurs autres officiers de l'Etat major et de l'artillerie royale, à considérer une pièce de mécanisme si belle et si ingénieuse, la facilité avec laquelle elle fonctionne, l'exactitude de ses mouvements, et l'effet qu'elle produit.

En même tems, je suis forcé d'exprimer ma ferme conviction que, pour *toutes fins pratiques* une machine d'un caractère si dispendieux et si compliqué, ne pourrait jamais être introduite avec avantage dans le service de l'artillerie.

Je demeure monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
J. CAMPBELL, Col.

M. S. LAROCHELLE, St. Anselme, Hôtel Québec. } Art. Roy.

INSTITUT CANADIEN.— On nous prie d'annoncer que M. Larochelle exhibera son canon à la séance de l'Institut Canadien, jeudi prochain. Les membres honoraires, titulaires et actifs de cette *société* qui désirent voir cette machine étonnante, sont priés de profiter de cette occasion pour satisfaire leur curiosité. Cette exhibition commencera entre 8 et 9 heures du soir.

SOIREES DE M. PHILIPPE.— On verra par nos annonces que M. Philippe, le magicien, est de nouveau au milieu de nous. Il donne aujourd'hui sa première soirée. Nous n'avons pas besoin de rappeler au public les merveilleux tours de magie que M. Philippe lui a déjà fait admirer. Mais nous pouvons lui dire que le nombre et la variété des amusements est beaucoup augmentés.

La banque de la cité vient de publier aussi un état de ses affaires dont il résulte que le 31 août son passif était de £396,711 1 11, et son actif de £717,701 13 2.

ACCIDENT PAR LE TONNERRE.— On écrit de St. Antoine, Rivière Chambly : le 5 du courant au matin la foudre est tombée sur un arbre à 20 arpens de la maison de A. C. Cartier, écr. Deux hommes qui travaillaient à la moisson, MM. Rémi Chagnon et Pierre Archambault père, venaient de se réfugier sous cet arbre pour trouver un abri contre la pluie. Chagnon qui se trouvait debout appuyé sur l'arbre fut frappé à la tête et il expira sur le champ. Archambault qui se tenait accroupi fut renversé du coup, et il resta longtemps sans connaissance. On espère pourtant le sauver.

ACCIDENTS.— Un individu du nom de Mayrand, employé à l'hôtel de M. Doolittle en cette ville a été blessé à mort samedi matin, par un enfant de son maître, âgé de 9 ans. Mayrand laissa sur sa table un pistolet chargé et sortit de sa chambre ; quand il revint, l'enfant avait le pistolet en mains et par une fatalité déplorable, lui tira le coup dans l'estomac. On désespère des jours de Mayrand.

— Hier soir comme le *Queen* sortait du port, un homme du nom de David Goudie, qui était allé reconduire quelqu'un à bord, en voulant sauter du steamer à terre tomba à l'eau. Les plus grands efforts furent faits pour le sauver, mais en vain, il ne reparut plus ! Il laisse une femme et deux enfants.

ARRIVEE D'UN EXILE.— Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs le retour des terres Australes d'un de nos infortunés compatriotes, exilés dans ces régions, pour causes politiques. C'est M. PRIEUR. Les circonstances dans lesquelles s'est fait ce retour, offrent un de ces traits qui font trop d'honneur à l'humanité pour que nous le passions sous silence.

M. PRIEUR n'avait pu s'embarquer en même temps que ceux qui sont arrivés, depuis bientôt près de deux ans, et ce, comme tous les autres faute de moyens. Pendant quelque temps, il fut attaché comme commis, a un Français du nom de Meunier, qui tenait à Sidney, un Hotel sur un pied assez considérable. Comme les lecteurs du Journal de M. Ducharme ont pu le voir, au départ des exilés, les affaires commerciales de la Colonie se trouvaient en bien mauvais ordre ; le Commerce était absolument arrêté. M. Meunier se détermina alors à retourner en France. Avant de partir, il vit M. Prieur qu'il engagea à quitter aussi la colonie. Mais M. Prieur lui répondit qu'à peine avait-il de l'argent pour s'acheter les habits nécessaires au voyage, à plus forte raison n'aurait-il pas les moyens de payer son passage. M. Meunier lui ouvrit alors généreusement sa bourse, et paya son passage avec lui, ajoutant qu'il lui rembourserait